



**Avenant N°3**  
**F22019**  
**Lot 1**

**Travaux de requalification de la  
RD1006 entre les carrefours  
Garatte et La Trousse sur les  
communes de Barberaz et La  
Ravoire**

Version du 25.04.2024

**GRAND CHAMBERY**

**DIRECTION INGENIERIE BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 23 96 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

*d'une part,*

## Et

Le groupement **Guintoli/EHTP**, titulaire du lot n°1 « Terrassement / VRD / Génie Civil » du marché de travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours Garatte et La Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire, représenté par Monsieur Olivier Marcou, dûment mandaté à cet effet,

*d'autre part,*

Il est convenu ce qui suit

### **I - Présentation de l'opération**

Le marché de travaux consiste à aménager la RD1006 entre les carrefours Garatte et La Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire. L'aménagement prévoit de requalifier les espaces publics de manière qualitative, en enfouissant les réseaux aériens, en rénovant les réseaux hydrauliques, en modernisant l'éclairage public, en développant les modes actifs par la création d'un trottoir continu et de traversées sécurisées, en créant des espaces verts et en élargissement le gabarit de la voirie au niveau des carrefours afin de fluidifier la circulation sur cet axe majeur.

Le chantier est décomposé en quatre lots :

- Lot n°1 : Terrassement / Voirie réseaux divers / Génie Civil ;
- Lot n°2 : Bordures / Enrobés / Béton / Signalisation ;
- Lot n°3 : Paysage / Mobilier urbain ;
- Lot n°4 : Câblage / Signalisation lumineuse tricolore / Equipement

Le présent avenant concerne uniquement le lot n° 1 : Terrassement / Voirie réseaux divers / Génie Civil.

### **II - Objet de l'avenant**

Le présent avenant au lot n° 1 a pour objet de notifier les modifications intervenues en cours de travaux, de définir les prix nouveaux et de présenter l'économie du marché.

Le présent avenant traite uniquement la tranche optionnelle des travaux. La tranche ferme a été traitée dans l'avenant 2.

#### • **Modifications des travaux :**

Au cours du chantier, des adaptations techniques ainsi que des prestations complémentaires ont été demandées à l'entreprise par le maître d'ouvrage sur le périmètre de l'aménagement, notamment:

- L'adaptation du réseau et des chambres d'eau potable. Coût = 30 550.55 €HT
- L'adaptation des rampes PMR. Coût = 3 198.00 €HT
- Travaux accès et réseaux M.Malet. Coût = 6 556.25 €HT
- Travaux accès et réseaux M.Vichet. Coût = 1 206.55 €HT
- Travaux accès et réseaux M.Lambert. Coût = 12 857.68 €HT
- Travaux accès et réseaux M.Bedin. Coût = 5 264.13 €HT
- Travaux accès et réseaux M.Lopes. Coût = 2 978.70 €HT

Ces adaptations techniques représentent un coût de 62 611.86 €HT. D'autres quantités liées à des prestations initialement prévues au marché ont pu être revues à la baisse au cours du chantier.

• **Définition de prix nouveaux :**

Ces prix nouveaux sont détaillés comme suit :

N° PRIX	Intitulé	Unité	Prix unitaire € H.T.
PN 12	REALISATION DU BRANCHEMENT NEUF GAZ DE LA CARROSSERIE LAMBERT	F	6 136,25 €
PN 13	DEPOSE DU PORTAIL DE LA CARROSSERIE LAMBERT	F	2 345,00 €
PN 14	AMENAGEMENT VOIRIE PARCELLE BEDIN	F	2 242,75 €
PN 15	FOURNITURE ET POSE DE CANALISATION FONTE DUCTILE STANDARD DN 350	ML	210,00 €
PN 16	REALISATION D'UN BRANCHEMENT EAUX USEES PARCELLE MALET 69	F	5 666,25 €
PN 17	DEPLACEMENT D'UN BRANCHEMENT EAUX USEES PARCELLE MALET 295	F	890,00 €

**III – Economie du marché**

L'économie du marché initial F22019 :

	Montant Tranche Ferme € H.T	Montant Tranche Optionnelle € H.T	Montant total € H.T
<b>Part Grand Chambéry</b>	<b>997 071.30 €</b>	<b>990 573.30 €</b>	<b>1 987 644.60 €</b>
- Part GC voirie	787 171.15 €	843 480.40 €	1 630 651.55 €
- Part GC eau potable	184 413.45 €	122 006.40 €	306 419.85 €
- Part GC eaux usées	25 486.70 €	25 086.50 €	50 573.20 €
<b>Part SDES</b>	<b>57 587.50 €</b>	<b>45 341.00 €</b>	<b>102 928.50 €</b>
<b>Marché initial</b>	<b>1 054 658.80 €</b>	<b>1 035 914.30 €</b>	<b>2 090 573.10 €</b>

La nouvelle économie du marché F22019 est :

	Montant Tranche Ferme € H.T	Montant Tranche Optionnelle € H.T	Montant total € H.T	Montant Avenants cumulés € H.T
<b>Part Grand Chambéry</b>	<b>1 023 111.62 €</b>	<b>1 034 173.40 €</b>	<b>2 057 285.02 €</b>	<b>69 640.42 €</b>
- Part GC voirie	839 431.79 €	871 063.60 €	1 710 495.39 €	79 843.84 €
- Part GC eau potable	172 267.08 €	147 077.05 €	319 344.13 €	12 924.28 €
- Part GC eaux usées	11 412.75 €	16 032.75 €	27 445.50 €	-23 127.70 €
<b>Part SDES</b>	<b>55 857.28 €</b>	<b>30 572.45 €</b>	<b>86 429.73 €</b>	<b>- 16 498.77 €</b>
<b>Marché après avenants</b>	<b>1 078 968.90 €</b>	<b>1 064 745.85 €</b>	<b>2 143 714.75 €</b>	<b>53 141.65 €</b>

La nouvelle économie du marché F22019 part Grand Chambéry est donc :

	€ H.T	TVA	€ T.T.C
Marché initial	1 987 644.60 €	397 528.92 €	2 385 173.52 €
Avenant n°2	26 040.32 €	5 208.06 €	31 248.38 €
<b>Avenant n°3</b>	<b>43 600.10 €</b>	<b>8 720.02 €</b>	<b>52 320.12 €</b>
- <b>Part GC voirie</b>	<b>27 583.20 €</b>	<b>5 516.64 €</b>	<b>33 099.84 €</b>
- <b>Part GC eau potable</b>	<b>25 070.65 €</b>	<b>5 014.13 €</b>	<b>30 084.78 €</b>
- <b>Part GC eaux usées</b>	<b>- 9 053.75 €</b>	<b>- 1 810.75 €</b>	<b>- 10 864.50 €</b>
<b>Marché après avenants</b>	<b>2 057 285.02 €</b>	<b>411 057.00 €</b>	<b>2 468 742.02 €</b>

Pour rappel, le montant de l'avenant 2 au marché de travaux s'élève à **26 040.32 €HT** correspondant à une augmentation de 1,31% du montant initial. (*Tranche ferme*)

Le montant de l'avenant 3 au marché de travaux s'élève à **43 600.10 €HT** correspondant à une augmentation de 2.19% du montant initial. (*Tranche optionnelle*)

Au global, le montant des avenants au marché de travaux s'élève à **69 640.42 €HT** correspondant à une augmentation de 3.50% du montant initial.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Le vice-président en charge des Infrastructures et des Voiries d'agglomération

Pour le **groupement Guintoli/EHTP**,

Le Chef d'agence